



Ville de Mulsanne

République Française
Département de la Sarthe

ARRÊTÉ DU MAIRE 215/2023
Arrêté provisoire réglementant la circulation
pendant les travaux de modernisation
de la RD 92

Le Maire de Mulsanne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les Arrêtés Ministériels relatifs à la signalisation routière,

Considérant que pendant la durée des travaux de modernisation de la RD 92, il y a lieu de...